

DECISION DU PRESIDENT n° 2024-422

Objet : Petite enfance – Convention MSA ADL relative à la prestation de service unique à taux fixe

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la convention MSA ADL relative au versement de la subvention dite prestation de service unique à un taux fixe de 7 %.

Considérant que la PSU est une aide au fonctionnement versée au EAJE. Elle correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un EAJE, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la cnaf, déduction faites des participations familiales.

DECIDE

Article 1 – De conclure et de signer la convention qui a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la Prestation de Service Unique entre la MSA ADL et Arche Agglo.

Article 2 – La convention est conclue du 01/01/2023 AU 31/12/2025.

Article 3 – La MSA ADL verse chaque année la prestation de service unique à hauteur de 7 %, au regard des éléments communiqués par la Caf

- Le gestionnaire recevra un acompte de la partie versée par la MSA ADL de 70 % pour l'année en cours (N)
- Le solde de l'année précédente (N-1)

Article 4 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5- La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 18/07/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo